Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_097B-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Convocations envoyées le : 16 juin 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 22 JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

29 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, MORISSON, GENTILINI, BEAUFOUR, ORE, PETIT, DOUCET.

4 absents ayant donné pouvoir :

Camille BUSSON	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Claude GARCERA-TRIAY	à Esther PETIT
Claire GRESSIEUX	à Sophie DUMAGNOU

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Magali OTT – Frédéric LECLERC

DELIBERATION 2026-97B : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) APPLICABLES AU 1er JANVIER 2027

Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La commune de Montlouis -sur-Loire a institué la Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE) en 2011.
Le conseil municipal a fixé les tarifs applicables de la TLPE, conformément aux articles L.2333-6 et suivant su code général des collectivités territoriale (CGCT).

Un tarif national est fixé par l'Etat, la Ville peut, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, déroger (uniquement à la baisse) aux tarifs applicables pour la TLPE pour les supports publicitaires dans les limites de son territoire.

Afin de soutenir l'activité économique de notre territoire, il est proposé au Conseil municipal de délibérer en fixant des tarifs inférieurs aux tarifs nationaux.

La taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_097B-DE

Les tarifs actuels sont les suivants :

Pour les enseignes :

	superficie < ou = à 12 m2	12m2 < superficie < ou = 50m2	superficie > 50m2
Enseignes	15,7 € /m2	31,4 € /m2	62,8 € /m2

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes :

	Superficie < ou = à 50m2	superficie > 50m2
dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	15,7 € /m2	31,4 € /m2
dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	47,1 € /m2	94,2 € /m2

Les tarifs nationaux applicables au 1er janvier 2027 fixés par arrêté du 9 mars 2026 sont :

Pour les enseignes :

	superficie < ou = à 12 m2	12m2 < superficie < ou = 50m2	superficie > 50m2
Enseignes	19,10 € /m2	38,10 € /m2	76,30 € /m2

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes :

	Superficie < ou = à 50m2	superficie > 50m2
dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	19,10 € /m2	38,10 € /m2
dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	57,20 € /m2	114,30 € /m2

A compter du 1er janvier 2027, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants sur la Ville de Montlouis-sur-Loire :

Pour les enseignes :

	Superficie < 7 m2	7 m2 < superficie < 12 m2	12m2 < superficie < ou = 50m2	superficie > 50m2
Enseignes	**Exonération**	15,7 € /m2	31,4 € /m2	62,8 € /m2

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes :

	Superficie < ou = à 50m2	superficie > 50m2
dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	15,7 € /m2	31,4 € /m2
dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	47,1 € /m2	94,2 € /m2

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_097B-DE

DECIDE d'actualiser les tarifs applicables à Montlouis-sur-Loire, à compter du 1er janvier 2027 tels que proposé ci-dessus.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 22 juin 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Magali OTT

Frédéric LECLERC

TRANSMIS au représentant de l'État le :	25 JUIN 2026
RECU par le représentant de l'État le :	25 JUIN 2026
PUBLIE le :	25 JUIN 2026
ACTE EXECUTOIRE	

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_097B-DE